



Procès Verbal de réunion du conseil de direction 18/06/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit du mois de Juin, à 09h00, s'est tenue au niveau du Rectorat, le conseil de direction sous la présidence de Mr le Recteur de l'université.

Ordre du jour :

- Préparation de la rentrée universitaire 2017/2018.
- Inscriptions universitaires 2017/2018.
- Gestion des stages et congés scientifiques.
- Examens et délibérations.
- Recrutement des enseignants.
- Cérémonie de clôture de l'année universitaire 2016/2017.
- Divers.

Etaient présents :

- | | |
|----------------------------|---|
| - Mr ADNANE Ahmed | Vice-recteur chargé la formation supérieure du premier et deuxième cycle, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation. |
| - Mr MEDDAH Boumediene | Vice recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post graduation. |
| - Mr CHENNINI Abderrahmane | Vice recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation de la communication et des manifestations scientifiques. |
| - Mr BENSLIMANE Mohamed | Vice recteur de développement et de la prospective |
| - Mr BETTOUMI Benaoumeur | Secrétaire Général |
| - Mr TAIBI Ghomari | Doyen de faculté des sciences sociales et humaines. |
| - Mr TCHIKO Faouzi | Doyen de la faculté des sciences économiques, sciences commerciales et Sciences de gestion. |
| - Mr MESSAOUDI Rachid | Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques. |
| - Mr BELABID Lakhdar | Doyen de la faculté des sciences de la nature et de la vie |
| - Mr BOUCHEKARA Mohamed | Doyen de la faculté des sciences et technologie. |
| - Mr SEDDAR Nouredine | Doyen de la faculté des Lettres et des langues. |
| - Mr YAHIAOUI Ahmed | Doyen de la faculté des sciences exactes. |

Après une allocation de bienvenue, le conseil a entamé la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

1- Recrutement des enseignants :

Une lecture des besoins exprimés par les facultés a été faite. Seule la faculté des sciences et technologie a demandé le changement de certaines spécialités.

Messieurs les doyens ont été chargés de désigner les membres de jury et les transmettre aux services du rectorat. Les membres seront autorisés à consulter les dossiers des candidats. L'entretien avec les candidats est programmé pour le mois de septembre 2017.

Messieurs les doyens ont été appelés à veiller au bon déroulement de cette opération.

2- Inscriptions universitaires :

Monsieur le vice recteur de la pédagogie a informé les membres sur les dates retenues par le ministère. Elles se présentent comme suit :

- Portes ouvertes au niveau des établissements d'enseignement supérieur du **13 juillet au 19 juillet 2017**.

- La période des préinscriptions est fixée :

du 15 au 17 juillet 2017

- La période de confirmation des préinscriptions est fixée :

du 18 au 19 juillet 2017

- La période de traitement des vœux

du 20 au 27 juillet 2017

- La proclamation des résultats des effectuations

le 28 juillet 2017

- La période des entretiens et tests

du 28 au 30 juillet 2017

- les préinscriptions au profit des cas tels que définis dans le paragraphe 2.2 (cas : (b), (c) et (d)) :

du 28 au 30 juillet 2017

- le traitement des cas tels que définis dans le paragraphe 2.2 (cas : (b), (c) et (d)) :

du 31 juillet au 04 Août 2017

- les résultats des affectations :

du 05 Août au 06 Août 2017

- la période d'ouverture de la plateforme d'hébergement est fixée :

du 28 juillet au 07 Août 2017

- la période d'ouverture de la plateforme des changements d'affectations autorisés est fixée :

du 24 au 27 Août 2017

- la période du traitement des changements d'affectations autorisées est fixée :

du 28 au 31 Août 2017

- les résultats des changements d'affectations autorisées :

à partir du 31 Août 2017

- la période des inscriptions définitives est fixée :

du 05 au 10 septembre 2017

- la date limite du **10 septembre 2017** clôture définitivement les inscriptions au titre de l'année universitaire 2017/2018.

Pour cette opération, les mesures suivantes ont été prises.

- Centralisation des salles informatiques au niveau du centre de calcul.
- Recensement du parc informatique ; une commission ad hoc sera installée pour mener cette opération.
- Transfert des 40 micro-ordinateurs de la bibliothèque centrale vers le centre des inscriptions.

3- Rentrée universitaire 2017/2018 :

La rentrée universitaire 2017/2018 est fixée pour le Mardi 12/09/2017. Les mesures suivantes ont été retenues pour cette rentrée, il s'agit de :

* Sauf cas dûment justifiés, les rattrapages et délibérations ne sont pas tolérés pour le mois de septembre.

* les fonctionnaires étudiants, inscrits sans autorisations, et qui ont passé leurs examens, peuvent poursuivre leurs études. L'autorisation de leur organisme employeur, ou une convention leur sera exigée dès la prochaine rentrée. Dans l'absence de l'un des deux documents ; ils ne peuvent s'inscrire.

Pour les fonctionnaires étudiants admis en Master 2 ; l'autorisation de 04 heures par semaine est suffisante.

* Saisir la direction des œuvres universitaires pour l'octroi des chambres, l'ouverture des restaurants et la disponibilité des bus.

* Préparation du calendrier des cours S1.

* Confier la gestion pédagogique des 1^{ères} années par départements.

* Organiser des réunions périodiques entre le vice recteur et les vices doyens de la pédagogie.

* Prévoir séance de travail entre le recteur et le staff administratif et pédagogique de chaque faculté selon un programme qui sera arrêté ultérieurement.

* Confier la gestion des travaux pratiques en informatique (sciences et technologie et sciences exactes) aux ingénieurs du centre de calcul. Les facultés sont tenues de transmettre l'emploi du temps au responsable du centre de calcul.

4- Bilan des examens et délibérations :

Il a été constaté un retard dans les délibérations au niveau de la faculté sciences et technologie au point où tous les étudiants étaient appelés à passer les examens de rattrapage. Des instructions fermes ont été données pour remédier à cette situation qui doit être achevée dans les plus brefs délais. Les doyens sont appelés à transmettre au recteur, un bilan détaillé sur le déroulement des examens et délibérations concernant la formation en post graduation, notamment sur le manque de coordination entre les différents responsables. Les mesures suivantes ont été prises:

- Etablir un emploi du temps pour les écoles doctorales avec suivi de la part du vice doyen et de l'adjoint chef de département de la post graduation. Des procès verbaux doivent être dressés dont copie transmise au vice recteur.

- programmation de réunions périodiques avec le vice recteur de la post graduation et les vices doyens avec rapport transmis au recteur.

5- Gestion des stages et congés scientifiques :

- Suite aux multiples interprétations des critères du bénéfice de stages et congés scientifiques arrêtés par le conseil scientifique ; il a été décidé de programmer une séance de travail entre le vice recteur et les vices doyens.

- pour les Maitres de conférences «B» qui n'ont pas bénéficié de stage, il a été décidé de revoir leur date de nomination et les réétudier au cas par cas.
- Affectations des masters pour les enseignants.
- pour le personnel ATS, une formation en communication a été préconisée. Le choix de la thématique finale et l'établissement étranger seront fixés ultérieurement, le déroulement de la formation se fera le mois d'Octobre 2018.

6- Cérémonie de clôture de l'année universitaire 2016/2017 :

- La cérémonie de clôture de l'année universitaire est prévue pour le Mardi 04 juillet 2017, durant cette cérémonie, une présentation sera projetée, portant sur les formations existantes dans les trois paliers, ainsi que les statistiques des promotions sortantes en licence et masters par année et par facultés. Messieurs les doyens sont appelés à transmettre au vice rectorat toutes les informations avec la liste des majors de promotions ; des cadeaux avec attestations seront remis aux majors de promotion aux nouveaux boursiers et aux meilleurs projets.

7- Divers :

Les points abordés sont les suivants :

- Etablir un tableau de bord pour le suivi de l'exécution des recommandations et directives.
- transmettre au recteur le planning des congés des vices recteurs, secrétaire général et doyens avec désignation des intérimis.
- instruire les départements pour la prise en charge des doléances des étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fût levée à 13H00.

Le Recteur

